

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Page _____

Le trente et un mars deux mille quinze à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Nuillé sur Vicoin s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 24 mars 2015

Etaient présents : Albert ROGUET, Katia CLEMENT, Marc NICOLE et Francine DUPE, Adjoints,
Yannick COQUELIN, Sylvie RIBAUT, Stéphane DALIBARD*, Christophe AVRANCHE, Séverine GAIGNOUX, Séverine NAVINEL, Stéphanie ANGIN, Yoann PICHON, Hubert MEILLEUR, Virginie VIELLEPEAU.

Absent(s) excusé(s) : Stéphane DALIBARD ayant donné procuration à Francine DUPE

*élu arrivant en cours de séance – point V

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, secrétaire de Mairie
M. Stéphanie ANGIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 24 février 2015
- Acquisition de foncier
- Création d'un lotissement et choix d'un bureau d'étude
- Vote des taux d'imposition 2015
- Vote des Comptes Administratifs 2014
- Approbation des Comptes de gestion 2014
- Vote des Budgets Primitifs 2015
- Réhabilitation salle des fêtes : subventions Adème–Région–Réserve parlementaire–Laval Agglo
- Réhabilitation réseaux – choix du bureau d'étude
- Tarif chasse à l'œuf
- Alsh : Modification d'ouverture (accueil matin) et tarif
- Droit de chasse
- Groupement de commandes Accessibilités – Avenant 1 à la convention
- Maintenance des extincteurs
- Cession logements
- Don cour de la Gabare
- Location Haras du Pin
- Audit énergétique ex CFP - option
- Questions et informations diverses

Le Maire informe le Conseil Municipal du départ de MN TENDRON au 1^{er} juin 2015. Elle sera remplacée par Coraline DURAND.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 24 FEVRIER 2015

Le compte rendu de la séance du 24 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

II. ACQUISITION DE FONCIER

DCM 2015-012

Le Maire rappelle que lors de la réunion de conseil municipal du 27 janvier 2015 ce dernier lui a donné délégation afin de négocier l'acquisition de terrains et signer les compromis de vente (délibération 2015-06).

Les propriétaires du terrain cadastré E611 proposent un prix de vente à 4 € / m² pour une superficie d'environ 36 000 m².

Les frais de notaire, bornage seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte l'acquisition du terrain cadastré E611 au tarif de 4€ / m² ainsi que les frais de notaire et bornage. Il autorise le Maire à viser tout acte inhérent au dossier.

VOTE : 13 pour - 0 contre(s) - 2 abstention(s)



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

III. CRÉATION D'UN LOTISSEMENT ET CHOIX D'UN BUREAU D'ÉTUDE

DCM 2015-013

Le Maire expose ce point.

Deux offres sont arrivées TECAM / GEOMAT (offre 1) et KALIGEO (offre 2)

	offre 1	offre 2
Diagnostic et étude préliminaires	2 345.00 € HT	2 200.00 € HT
Etudes d'esquisses	2 680.00 € HT	2 000.00 € HT
Avant projet sommaire	1 675.00 € HT	2 000.00 € HT
Total HT	6 700.00 € HT	6 200.00 € HT
Tva	1 340.00 €	1 240.00 €
TOTAL TTC	8 040.00 € TTC	7 440.00 € TTC

Relevé topographique.....	1 900.00 € HT	1 000.00 € HT
Tva	380.00 €	200.00 €
TOTAL TTC	2 280.00 € TTC	1 200.00 € TTC

<i>Option : permis d'aménager sur 1ere tranche</i>	<i>3 900.00 € HT</i>	
Tva	780.00 €	
TOTAL TTC	4 680.00 € TTC	

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, retient l'offre n° 2 (KALIGEO) pour un montant de 6 200.00 € HT ainsi que les frais de relevé topographique d'un montant de 1 000.00 € HT et l'option permis d'aménager sur la 1^{ère} tranche d'un montant de 3 900.00 €.

VOTE : 15 pour - 0 contre(s) - 0 abstention(s)

IV. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

DCM 2015-014

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les taux d'imposition 2015 avec une hausse de 3 % soit :

	2013	2014	2015
• Taxe habitation	16.12 %	16.60 %	17.10 %
• Taxe foncière sur le bâti	20.70 %	21.32 %	21.96 %
• Taxe foncière sur le non bâti.....	41.36 %	42.60 %	43.88 %

VOTE : 15 pour - 0 contre(s) - 0 abstention(s)

V. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Suite aux réunions de travail (comptes administratifs, budgets primitifs) et hors présence du Maire et sous la présidence de M NICOLE, Adjoint, les comptes sont mis au vote comme suit :

DCM 2015-015

- **Budget SPANC – budget HT**
Résultat de fonctionnement de 4 081.60 €
Excédent de clôture de 4 081.60 €

Après délibération, le compte administratif est approuvé.

VOTE : 13 pour - 0 contre(s) - 1 abstention(s)

DCM 2015-016

- **Budget lot du Val du Vicoin - budget HT**
Résultat d'investissement de 0.00 €



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Page _____

Résultat de fonctionnement de0.00 €
Excédent de clôture de0.00 €

Le budget est clos à la fin de l'exercice 2014.
Après délibération, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.
VOTE : 14 pour - 0 contre(s) - 0 abstention(s)

DCM 2015-017

- **Budget Eaux et Assainissement - budget HT (hors reste à réaliser)**
Résultat d'investissement de 26 897.75 €
Résultat de fonctionnement de 141 392.10 €
Excédent de clôture de 168 289.85 €

Après délibération, le compte administratif est approuvé.
VOTE : 13 pour - 0 contre(s) - 1 abstention(s)

S. DALIBARD prend part à la réunion de Conseil Municipal.

DCM 2015-018

- **Budget Commune - budget TTC (hors reste à réaliser)**
Résultat d'investissement de- 181 072.86 €
Résultat de fonctionnement de 180 036.41 €
Excédent de clôture de- 1 036.45 €

Après délibération, le compte administratif est approuvé.
VOTE : 13 pour - 0 contre(s) - 1 abstention(s)

VI. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

DCM 2015-019

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en, avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2014, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour les budgets suivants :

- **Budget annexe SPANC – budget HT**
- **Budget annexe lot du Val du Vicoin - budget HT**
- **Budget annexe eaux et assainissement - budget HT**
- **Budget commune - budget TTC**

VOTE : 15 pour - 0 contre(s) - 0 abstention(s)

VII. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Suite aux réunions de travail ayant pour objet les budgets de la collectivité (comptes administratifs, budgets primitifs), le budget SPANC est présenté comme suit :

DCM 2015-020

- **Budget SPANC – budget HT**
Le budget est voté par chapitre comme suit :
Investissement : néant en dépenses et en recettes : 0.00 €
Fonctionnement : 8 000.00 € en dépenses et 8 000.00 € en recettes

Après délibération, le budget primitif est approuvé.
VOTE : 14 pour - 0 contre(s) - 1 abstention(s)

DCM 2015-021

- **Budget lotissement LA HERVETTERIE - budget HT**
Le budget est voté par chapitre comme suit :
Investissement : 21 340 € en dépenses et 21 340 € en recettes
Fonctionnement : 21 340 € en dépenses et 21 340 € en recettes

Le budget lotissement LA HERVETTERIE sera assujetti à la TVA.



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Après délibération, le budget primitif est approuvé.

VOTE : 13 pour - 1 contre(s) - 1 abstention(s)

DCM 2015-022

- **Budget lotissement LIGONNIERE** - budget HT

Le budget est voté par chapitre comme suit :

Investissement : 169 000 € en dépenses et 169 000 € en recettes

Fonctionnement : 169 000 € en dépenses et 169 000 € en recettes

Le budget lotissement LIGONNIERE sera assujéti à la TVA.

Après délibération, le budget primitif est approuvé.

VOTE : 13 pour - 1 contre(s) - 1 abstention(s)

DCM 2015-023

- **Budget Eaux et Assainissement** - budget HT

Les dépenses d'investissement 2015 seront (hors subventions) :

Opération 92 - réseaux eau..... 160 000.00 €
réseau eau rue du Moulin / de la Gabare / de la Mairie

Opération 93 - réseaux assainissement..... 178 000.00 €
réseau assainissement rue du Moulin / de la Gabare / de la Mairie –
nettoyeur haute pression – étude station d'épuration – raccordement
maison 24 rue de la Mairie – assainissement rue Neuve

Total investissement 338 000.00 €

Dans le cadre du CRUEL, une participation au le déplacement de la prise d'eau à hauteur de 12 644.00 €, une participation au schéma directeur pour un montant de 8 006.21 € et 6 962.60 € pour la participation aux compteurs sectorisation sont prévus au budget par autofinancement (fonctionnement dépenses)

Le budget est voté par chapitre comme suit :

Investissement : 361 543.63 € en dépenses et 341 563.63 € en recettes (av. r. à réal.)

Fonctionnement : 332 335.73 € en dépenses et 332 335.73 € en recettes

Après délibération, le budget primitif est approuvé.

VOTE : 13 pour - 0 contre(s) - 2 abstention(s)

DCM 2015-024

- **Budget Commune** - budget TTC

Une subvention d'un montant de 4 525.00 € est votée pour le budget CCAS.

L'affectation de résultat au compte 1068 est de 168 965.86 €.

Les dépenses d'investissement 2015 (hors subventions et reste à réaliser) :

Chapitre 20 – étude accessibilité bâtiment public2 508.00 €

Opération 41 – acquisition de matériel7 930.00 €
(Débroussailleuse – extincteurs - matériel restauration)

Opération 44 – bâtiments communaux17 325.00 €
(Log 24 rue de la Mairie – portes mairie)

Opération 49 – voirie.....40 196.00 €
(locatifs Mayenne Habitat – chemin Tuboeuf , Ramardière et autres)

Opération 52 – salle des fêtes..... 101 900.00 €
(Réhabilitation + matériel)

Opération 60 – salle Clos Marie 700.00 €
(Table ping-pong)

Opération 63 – achat terrain.....3 000.00 €
(Réhabilitation)

Opération 64 – église.....5 226.00 €
(vitraux)

Opération 70 – Alsh.....10 255.00 €
(Étude réhabilitation)

Total investissement 189 040.00 €



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Page _____

L'étude du PLU (32 306 €) et les subventions (4 590 €) afférentes seront amorties sur 10 années à compter de 2015 soit respectivement une annuité de 3 230.60 € et 459.00 €.

Le budget est voté par chapitre comme suit :

Investissement : 536 894.20 € en dépenses et 536 894.20 € en recettes (av. r. à réal.)

Fonctionnement : 1 163 909.39 € en dépenses et 1 163 909.39 € en recettes

Après délibération, le budget primitif est approuvé.

VOTE : 13 pour - 2 contre(s) - 0 abstention(s)

VIII. RÉHABILITATION SALLES DES FÊTES : SUBVENTIONS ADEME – RÉGION – RÉSERVE PARLEMENTAIRE – LAVAL AGGLOMERATION

DCM 2015-025

F DUPE, Adjointe, rappelle que lors de la séance du 24 février 2015 (DCM2014-010) des subventions (DETR – Conseil Général) ont été sollicités.

F DUPE, Adjointe, informe que le montant de la subvention DETR peut être doublé si les travaux débutent avant la fin de l'année

Des dossiers de subventions peuvent être déposés auprès de l'ADEME, le Conseil Régional, Laval Agglomération ainsi qu'une réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite la subvention et autorise le Maire à viser tous documents inhérents au dossier.

VOTE : 15 pour - 0 contre(s) - 0 abstention(s)

IX. RÉHABILITATION RÉSEAUX – CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE

DCM 2015-026

F DUPE, Adjointe, expose que la réhabilitation des réseaux eau et assainissement de la rue de la Gabare, du Moulin et de la Mairie est nécessaire ; les bureaux d'étude Groupe NOX (offre 1) et TECAM (offre 2) ont été consultés. Elle propose de retenir l'offre du Groupe NOX avec les frais de relevé topographique.

	offre 1	offre 2
AVP -études d'avant projet.....	2 640.00 € HT	1 394.00 € HT
PRO -études de projet.....	1 560.00 € HT	2 296.00 € HT
Enquête branchement	600.00 € HT	
Demande subventions.....	600.00 € HT	*
ACT-assistance pour passation des contrats de travaux	1 680.00 € HT	1 640.00 € HT
VISA	240.00 € HT	*
DET –direction de l'exécution des travaux	3 960.00 € HT	2 460.00 € HT
AOR –assistance lors des operations de travaux	720.00€ HT	410.00 € HT
Total HT.....	12 000.00 € HT.....	8 200.00 € HT
Tva	2 400.00 €.....	1 640.00 €
TOTAL TTC	14 400.00 € TTC.....	9 840.00 € TTC
Relevé topographique.....	1 200.00 € HT	
Tva	240.00 €.....	
TOTAL TTC	1 440.00 € TTC.....	

* inclus dans mission PRO

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, retient l'offre du bureau NOX et autorise le Maire à viser tous documents inhérents au dossier.

VOTE : 15 pour - 0 contre(s) - 0 abstention(s)



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

X. TARIF CHASSE À L'ŒUF

DCM 2015-027

K CLEMENT, Adjointe, expose qu'une chasse à l'œuf est organisé le lundi 6 avril 2015 en après-midi à l'espace du Luget. La bibliothèque participera à cette animation (lecture de contes).
Il est proposé une participation à hauteur de 3 € maximum par enfant.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la participation à 3€ et autorise le Maire à viser tous documents inhérents au dossier.

VOTE : 15 pour - 0 contre(s) - 0 abstention(s)

XI. ALSH : MODIFICATION D'OUVERTURE (ACCUEIL MATIN) ET TARIF

DCM 2015-028

K CLEMENT, Adjointe, expose que lors des dernières périodes d'ouverture de l'ALSH, la fréquentation de l'accueil du matin débutait à compter de 7h30.

Pour les vacances de printemps celui-ci sera ouvert à compter de 8h.

Par conséquent le tarif est revu comme suit :

Pour mémoire :

Accueil matin de 7h30 à 9h : 1.04 €

Accueil soir de 17h30 à 18h45 : 0.86 €

Proposition de tarif :

Accueil matin : 8h à 9h : 0.69 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la modification d'horaire et le tarif.

VOTE : 15 pour - 0 contre(s) - 0 abstention(s).

XII. DROIT DE CHASSE

DCM 2015-029

Le Maire rappelle la délibération n° DCM 2014-0100 relative au droit de chasse.
Deux propositions sont arrivées en Mairie 156 € et 160 €.

L'offre d'un montant de 160 € a été retenue.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide le droit de chasse à 160.00 €

VOTE : 15 pour - 0 contre(s) - 0 abstention(s).

XIII. GROUPEMENT DE COMMANDES ACCESSIBILITÉS – AVENANT 1 À LA CONVENTION

DCM 2015-030

A ROGUET, Adjoint, présente ce point :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 8 et 22,

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 janvier 2015 (dcm 2015-03) qui a approuvé l'adhésion au groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic accessibilité des ERP et la rédaction d'un ad'ap,

VU la convention de groupement de commandes entre certaines communes de l'Agglomération lavalloise – Diagnostic accessibilité des ERP communaux et rédaction d'un Ad'ap

CONSIDÉRANT que des frais de publicité ont été engagés par le coordonnateur du groupement pour le lancement du marché découlant de la convention de groupement, au vu de l'estimation de celui-ci supérieure à 90 000 € HT,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour ne pas pénaliser le coordonnateur, de partager la facture des frais de publicité de l'avis d'appel d'offres, à part égale, entre tous les membres du groupement,

Article 1^{er} : La Commune de Nuillé sur Vicoin accepte l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes, en vue de passer des marchés concernant la réalisation d'un diagnostic



MAIRIE de NUILLÉ SUR VICOIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Page _____

accessibilité des ERP communaux et la rédaction d'un Agenda accessibilité programmée (Ad'ap) communal.

Une participation aux frais de publicité est approuvée. Le coordonnateur paiera la facture d'avis d'appel public à la concurrence et refacturera à chaque membre du groupement 1/10° du montant de cette facture.

Article 2 Le Maire de la Commune de Nuillé sur Vicoin est autorisé à signer tout document à cet effet.

VOTE : 15 pour - 0 contre(s) - 0 abstention(s).

XIV. MAINTENANCE DES EXTINCTEURS

DCM 2015-031

Sur le rapport du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le contrat de maintenance multiservice de vérification des extincteurs auprès de la société SICILI.

VOTE : 15 pour - 0 contre(s) - 0 abstention(s).

XV. CESSION LOGEMENTS

DCM 2015-032

Le Maire propose la cession des deux logements locatifs situés rue de Préaux et l'ex Poste.

H MEILLEUR sollicite un bilan financier de l'ensemble des biens communaux avant toute cession.

La commission développement économique, urbanisme, finances et la commission voirie, eau et assainissement, patrimoine communal travailleront sur ce dossier et le présenteront à la prochaine séance de Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de mettre en vente les deux logements locatifs.

VOTE : 13 pour - 0 contre(s) - 2 abstention(s).

XVI. DON COUR DE LA GABARE

DCM 2015-033

Le Maire informe du courrier de Mme ISOZEN souhaitant faire une donation de la cour de la Gabare (références cadastrales AB469 et AB738) à la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte la donation.

Les frais de bornage et de notaire restent à définir

Le Maire est autorisé à viser toutes pièces utiles au dossier.

VOTE : 15 pour - 0 contre(s) - 0 abstention(s).

XVII. LOCATION HARAS DU PIN

DCM 2015-034

Il est proposé de mettre en location le Haras du Pin pour de l'hivernage de caravanes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de louer le Haras du Pin pour de l'hivernage de caravanes au tarif de 150 € par année civile et par emplacement.

Le Maire est autorisé à viser toutes pièces utiles au dossier.

VOTE : 15 pour - 0 contre(s) - 0 abstention(s).

XVIII. AUDIT ENERGETIQUE EX CFP - OPTION

DCM 2015-035

F DUPE, Adjointe, expose que lors de la validation de l'offre relative à l'audit énergétique de l'ex CFP (cf conseil municipal du 28 octobre 2014 – DCM2014-0102), il a été omis de retenir l'option pour un montant de 212.50 € HT (255 € TTC).

Le Conseil Municipal, après délibération, valide l'option et autorise le Maire à viser toutes pièces utiles au dossier.

VOTE : 15 pour - 0 contre(s) - 0 abstention(s).



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

XIX. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Réponse de la société ARPEGE sur les avenants au contrat de maintenance : « des avenants interviennent dans le cadre d'un contrat, dès lors que des acquisitions nouvelles sont installées et pour lesquelles il est nécessaire d'adapter la maintenance existante à l'utilisation de ces nouveaux modules ».
- Sage Mayenne : les documents définitifs du SAGE révisé approuvé le 10 décembre 2014. Ce document est à la disposition du public à la Préfecture, et sur le site internet de Gest'eau (www.gesteau.eaufrance.fr) et du sage (www.sagemayenne.fr).
- Permanence des élus (samedi de 10h à 12h) - (pour mémoire)
 - 4 avril 2015.....Mickaël MARQUET
 - 6 juin 2015.....Katia CLEMENT
 - 4 juillet 2015.....Marc NICOLE
- Conseils Municipaux : (20h30) - (pour mémoire)
 - 28 avril 2015
 - 26 mai 2015
 - 30 juin 2015
 - 28 juillet 2015

Le Maire,
Mickaël MARQUET

Les Conseillers municipaux,
La séance est levée à 23 h 40



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Page _____

FEUILLET DE CLOTURE

Liste des délibérations :

- 2015-012..... Acquisition de foncier
- 2015-013..... Création d'un lotissement et choix d'un bureau d'étude
- 2015-014..... Vote des taux d'imposition 2015
- 2015-015..... Vote du Compte Administratif 2014 – SPANC
- 2015-016..... Vote du Compte Administratif 2014 – lot LE VAL DU VICOIN
- 2015-017..... Vote du Compte Administratif 2014 – EAU ET ASSAINISSEMENT
- 2015-018..... Vote du Compte Administratif 2014 – COMMUNE
- 2015-019..... Approbation des Comptes de gestion 2014
- 2015-020..... Vote du Budget Primitif 2015 – SPANC
- 2015-021..... Vote du Budget Primitif 2015 – lot LA HERVETTERIE
- 2015-022..... Vote du Budget Primitif 2015 – lot LIGONNIERE
- 2015-023..... Vote du Budget Primitif 2015 – EAU ET ASSAINISSEMENT
- 2015-024..... Vote du Budget Primitif 2015 – COMMUNE
- 2015-025..... Réhabilitation salle des fêtes : subventions Adème–Région–Réserve parlementaire–Laval Agglo
- 2015-026..... Réhabilitation réseaux – choix du bureau d'étude
- 2015-027..... Tarif chasse à l'œuf
- 2015-028..... Alsh : Modification d'ouverture (accueil matin) et tarif
- 2015-029..... Droit de chasse
- 2015-030..... Groupement de commandes Accessibilités – Avenant 1 à la convention
- 2015-031..... Maintenance des extincteurs
- 2015-032..... Cession logements
- 2015-033..... Don cour de la Gabare
- 2015-034..... Location Haras du Pin
- 2015-035..... Audit énergétique ex CFP - option

Mickaël MARQUET, Maire	
Albert ROGUET, 1^{er} Adjoint	
Katia CLEMENT, 2^{ème} Adjoint	
Marc NICOLE, 3^{ème} Adjoint	
Francine DUPE, 4^{ème} Adjoint	
Yannick COQUELIN	
Sylvie RIBAUT	
Stéphane DALIBARD	
Christophe AVRANCHE	
Séverine GAIGNOUX	
Séverine NAVINEL	
Stéphanie ANGIN	
Yoann PICHON	
Hubert MEILLEUR	
Virginie VIELLEPEAU	

